RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10309
Numéro SIREN : 751 392 390
Nom ou dénomination : ABEONA COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2016 sous le numéro de dépôt 495

20160004952013

DATE DEPOT : 2016/01/05

NUMERO DE DEPOT : 000495

N° GESTION : 2012B10309

N° SIREN : 751392390

DENOMINATION : ABEONA COACHING

ADRESSE : 28 rue Juliette Lamber 75017 Paris

SIGLE :

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

Greffe du tribunal de commerce de PARIS

Comptes annuels déposés le : -5 JAN. 2015

DGFiP N°2033-A 2014

Désignation de l'entreprise ABEONA COACHING sasu

Adresse de l'entreprise 28 RUE JULIETTE LAMBER 75017 PARIS

Numéro SIRET * 75139239000017

Cadre réservé au greffe : N° :

Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois * 19

Durée de l'exercice précédent *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122013 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028 1 161	030 871	290	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044 1 161	048 871	290	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	STOCKS Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068 25 354	070	25 354	
		Autres * (3)	072 1 101	074	1 101	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 22 044	086	22 044	
	Charges constatées d'avance *		092 253	094	253	
	Total II		096 48 752	098	48 752	
	Total général (I + II)		110 49 913	112 871	49 042	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Reserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres reserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	18 889	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	26 889	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18 225	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 305)	172	3 928	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	22 153	
	Total général (I + II + III)	180	49 042	

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 1 161
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP C5114.10006 (2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N°2033-B 2014

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise ABEONA COACHING sasu — Néant [ ] *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122013	Exercice N-1 clos le
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue — biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue — services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	49 442	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)		232	49 442	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	25 936	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 360)		244	360	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	52	
	Dotations aux amortissements *		254	871	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	27 219	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	22 222	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelles (VI)		300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 333	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	18 889	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 889	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)		324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 *sexies*) 986 ; Zone franche urbaine (44 *octies* et *octies* A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 *terdecies*) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 *quindecies*) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 *sexies* A) 989 ; Pôle de compétitivité (44 *undecies*) 990			
	Divers* dont ZFA (44 *quaterdecies*) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346			350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	18 889	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2		370	18 889	372

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	52	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374	792	Effectif moyen du personnel* :	376	dont apprentis :	handicapés :	Effectif affecté à l'activité artisanale 861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	1 105	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP CS114.10006

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C 2014

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEONA COACHING sasu

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au debut de l exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques materiel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations generales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 161	474		476	1 161	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	1 161	494		496	1 161	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux élements sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	871	554		556	871
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	871	574		576	871

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintegrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 16 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP CS114.10006

DGFiP N°2033-D 2014

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code general des impots) Désignation de l'entreprise : ABEONA COACHING sasu — Néant [X] *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports) — 800 ☐

VI CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

DGFiP N°2033-E 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ABEONA COACHING sasu — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 09062012 ..... et clos le 31122013 ..... Durée en nombre de mois 19

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	49 442
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	49 442

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	25 936
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	25 936

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	23 506
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	23 506

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire

AGREMENT DGFIP C5114.10006

DGFiP N°2033-F 2014

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122013

N° SIRET 7 5 1 3 9 2 3 9 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEONA COACHING sasu

ADRESSE (voie) 28 RUE JULIETTE LAMBER

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEGRAND Prénom(s) NATHALIE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 800

Naissance: Date 13/08/1964 N° Département 75 Commune PARIS 14EME Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE JULIETTE LAMBER

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G 2014

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au C.G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant x *

EXERCICE CLOS LE 31122013

N° SIRET 75139239000017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABEONA COACHING sasu

ADRESSE (voie) 28 RUE JULIETTE LAMBER

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention
Adresse : N° — Voie
Code Postal — Commune — Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 ; Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

N° 11084 * 15

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2014)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 09062012 et clos le 31122013

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse du siège social :

Identification du destinataire

ABEONA COACHING sasu
28 RUE JULIETTE LAMBER

75017 PARIS

N° SIRET 75139239000017

Précisez éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le télephone:

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

COACHING

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal ❶

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % :
Bénéfice imposable au taux de 15 % : 18 889
Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) :

2 Plus-values ❷

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :
Autres plus-values imposables au taux de 19% :
Plus-values à long terme imposables au taux de 0% :
Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 ❸

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* [ ]
Jeunes entreprises innovantes [ ]
Zones franches urbaines [ ]
Pôle de compétitivité [ ]
Entreprises nouvelles art 44 *septies* [ ]
Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* [ ]
Autres dispositifs [ ]
Zone de restructuration de la défense art 44 *terdecies* [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :
Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA [ ] Viseur conventionné [ ]

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : CABINET FLAMBARD 25 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY 0146669233
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

A PARIS, le 23042014

Signature et qualité du déclarant : NATHALIE LEGRAND
Président

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts pour les données vous concernant

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
(2014)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 1	Payées par la société elle-même	a	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 2		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 3 (À préciser par nature sur les lignes e à h)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 4		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis 5	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.

1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements 8
NATHALIE LEGRAND	800	2013					
28 RUE JULIETTE LAMBER 75017 PARIS							

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME (cf. notice de la déclaration n°2065)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS : (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés a		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages b		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

ABEONA COACHING
SASU au capital de 8000€
Siège aocial 28 rue JULIETTE LAMBER 75017 PARIS
RCS 750 392 390 paris

Projet de textes de résolution – AGO du 30/06/2014

Exercice 2013

Première décision approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice 2013 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par la présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 18 889€. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2013 comme suit

1- Réserve légale 10% du capital soit 800€
2- Dividende brut 15000€ soit 18€75 par actions
3- Le solde reporté à nouveau soit 3089€
4- Total .....18889€

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est dressé l'état des Dividendes au cours de 3 dernières années néant

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2013	15000	6000	0
2012	0	0	0
2013	0	0	0

ABEONA COACHING
SASU au capital de 8000€
Siège social 28 rue JULIETTE LAMBER 75017 PARIS
RCS 750 392 390 paris

Texte de résolutions approuvées

AGO du 30/06/2014

Exercice 2013

Premiére décision approbstion des comptes

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice 2013 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par la présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 18 889€. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2013 comme suit

1- Réserve légale 10% du capital soit 800€
2- Dividende brut 15000€ soit 18€75 par actions
3- Le solde reporté à nouveau soit 3089€
4- Total .....18889€

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est dressé l'état des Dividendes au cours de 3 dernières années néant

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2013	15000	6000	0
2012	0	0	0
2013	0	0	0

Cette résolution est adoptée

Nathalie Legrand
CEO & Partner ABEONA COACHING